

## LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 28 mars 2024

Date et heure de la séance : 3 avril 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

Absents : 0

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT et Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL, Florian CATINOT et Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN, Christelle GERMAIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL et Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY – Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Hervé PRONONCE – Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE

N° 24/04/03/009

**OBJET : Attributions de subventions de fonctionnement et/ou de subventions exceptionnelles aux associations, coopératives scolaires et organismes sociaux.**

La commission municipale « vie associative et sportive, cohésion et communication » réunie le 25 mars 2024, s'est prononcée favorablement, pour chacune des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles aux associations, coopératives scolaires et organismes sociaux. Le Conseil Municipal est maintenant invité à valider les propositions de la commission par l'attribution des subventions indiquées dans les tableaux ci-dessous :

① Subventions de fonctionnement,

## SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Associations	Propositions de la commission pour 2024
ACPG CATM OPEX	250 €
APEI LOUIS ARAGON	500 €
APEI NOM D'UN BARBUSSE	500 €
BROCANTE CENDRIOUSE	500 €
CARREFOUR DE LA DANSE	400 €
CAT NAT COURNON LE CENDRE	200 €
CENTRE DE LOISIRS	1 500 €
DON DU SANG BENEVOLE LE CENDRE	500 €
FA LE CENDRE FOOTBALL	9 000 €
FEMMES ELUES DU PUY DE DOME	55 €
FNACA LE CENDRE	250 €
LE FUSIBLE	100 €
LE GALENJA	500 €
GROUPEMENT DE L'AUZON	3 500 €
LA JOIE DE VIVRE	400 €
LE CENDRE ARTISANS ET COMMERCANTS	5 000 €
LE CENDRE AUTREFOIS	300 €
LE CENDRE BASKET	3 500 €
LE CENDRE INITIATIVES	700 €
LE CENDRE TENNIS CLUB	1 000 €
MAGIC	1 000 €
ORCHESTRE D'HARMONIE LE CENDRE	2 100 €
OPPIDUM DU JEU	500 €
PAPYS PETANQUE 2000	200 €
PETANQUE 2000	900 €
RASED HENRI BARBUSSE	300 €
LES RENDEZ VOUS DE LA DANSE	400 €
TENNIS DE TABLE LE CENDRE	800 €

## SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Associations	Propositions de la commission pour 2024
MATERNELLE HENRI BARBUSSE	1 900 €
MATERNELLE LOUIS ARAGON	1 900 €
PRIMAIRE HENRI BARBUSSE	2 250 €
PRIMAIRE LOUIS ARAGON	2 250 €

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LE RPE ET LE CCAS**

	<b>Propositions de la commission pour 2024</b>
Relais Petite Enfance (RPE)	74 780 €
CCAS	154 991 €

② Subventions exceptionnelles,

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES**

<b>Associations</b>	<b>Objet de la demande de subvention</b>	<b>Propositions de la commission pour 2024</b>
APEI LOUIS ARAGON	Participation à l'achat d'une machine à glace	600 €
APEI NOM D'UN BARBUSSE	Aide à l'organisation de la « Barba Boom »	200 €
LE CENDRE EN COULEURS	Aide à l'organisation d'une sortie « Street Art »	600 €
CENTRE DE LOISIRS	Aide au renouvellement de matériel pour les différentes sections	1 000 €
FOIRE GOURMANDE	Organisation de la Foire Gourmande 2024	1 350 €
LE CENDRE TENNIS CLUB	Galaxie TENNIS + Tennis dans les écoles	1 950 €
OPPIDUM DU JEU	Festival Aux pays des jeux + Investissements 5ème édition	1 400 €
TENNIS DE TABLE LE CENDRE	Initiation au TT dans les écoles + Tournoi / Création d'une section « Ping Santé »	2 150 €
OHLC	Echange Harmonie INSA de Lyon	1 000 €
FMB	Anticipation Exposition de Modélisme Ferroviaire 2025	500 €
COMITE DE JUMELAGE LE CENDRE/MURCA	Participation à l'achat d'une friteuse grande capacité	500 €
VIVRE AUX PANDIERES	Organisation d'un week-end rando découverte	200 €
DON DU SANG	Participation à l'achat d'un vidéoprojecteur et de matériel d'animations + Anticipation AG 2025 de l'UD des ADSB du PDD	1 000 €
LES VIGNES DU CENDRE	Réalisation de supports de communication	480 €
CARREFOUR DE LA DANSE	Soirée dansante Années 80	300 €
FA LE CENDRE FOOTBALL	Aide au maintien au niveau régional	3 500 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 063-216300699-20240403-24\_04\_03\_009-DE

S'LO

ROCK FOR'EVER	Participation à l'achat de matériel informatique	400 €
VOISINS DU GRAND CHAMPS	Poursuite aménagement matériel & mise en valeur Place Grand Champs	212 €
LE CENDRE AUTREFOIS	Participation d'achat de matériel pour l'exposition photo – Journée du Patrimoine	100 €

### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Associations	Objet de la demande de subvention	Propositions de la commission pour 2024
MATERNELLE ARAGON	Voyage fin d'année / Festival Puy de Mômes	1 092 €
PRIMAIRE ARAGON	Festival Puy de Mômes / Prix des incorruptibles	506 €
MATERNELLE BARBUSSE	Festival Puy de Mômes Sortie Athlétisme Sortie à la ferme pédagogique de Montpeyroux Sortie Spectacle de musique	1 590 €
PRIMAIRE BARBUSSE	Festival Puy de Mômes / Classe supplémentaire Projet Tennis dans les écoles / Intervenant extérieur Prévention & Secourisme / Sortie de fin d'année multi-classes	1 984 €

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### ACTE EXECUTOIRE

Publié le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 05/04/2024

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.